

**Les Prévoyants du Canada et
La Laurentienne, compagnie mutuelle d'assurance**

Prenez avis que Les Prévoyants du Canada, compagnie d'assurance-vie ayant son siège social à Montréal, dans la province de Québec, et La Laurentienne, compagnie mutuelle d'assurance, compagnie mutuelle d'assurance-vie ayant son siège social à Québec, dans la province de Québec, présenteront à l'Assemblée nationale du Québec, lors de la prochaine session, un projet de loi privé relatif à la transformation de Les Prévoyants du Canada en une compagnie mutuelle d'assurance sur la vie et à la fusion en une seule compagnie de Les Prévoyants du Canada et de La Laurentienne, compagnie mutuelle d'assurance, régie par la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).
Québec, le 12 mai 1981.

Les procureurs des compagnies,
MES AMYOT, LESAGE, BERNARD,
DROLET & ASSOCIÉS.

12977-21-4-o

Ville de La Sarre

Avis est, par les présentes, donné que la ville de La

Sarre s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine ou à sa présente session, suivant le cas, lui demandant d'adopter une loi privée concernant le rôle d'évaluation foncière, les prévisions budgétaires pour l'année 1981, la confection du rôle de perception, l'expédition de l'avis d'évaluation et des comptes de taxes, les modalités affectant les plaintes sur l'évaluation foncière et le paiement des comptes de taxes et autres dispositions.

La Sarre, le 27 avril 1981.

Le procureur de la ville de La Sarre,
ME NICOLE BRETON.
12685-19-4-o

Loi concernant l'adoption de Jean Éric Riopel

Avis est, par les présentes, donné que monsieur et madame Maurice Thibault s'adresseront à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'une loi leur permettant d'adopter Jean Éric Riopel.

Montréal, le 23 avril 1981.

Le procureur des requérants,
ANDRÉE RUFFO MONDOR.
12700-19-4-o

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Paroisse de Saint-Ulric-de-Matane

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté, en date du 1^{er} mai 1981, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité du canton de Matane, en celui de «municipalité de la paroisse de Saint-Ulric-de-Matane».

Conformément à l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le ministre des Affaires municipales,
JACQUES LÉONARD.
12946-o

Institutions financières et Coopératives

Assurances — Loi sur les

**SONS OF SCOTLAND
BENEVOLENT ASSOCIATION
L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE
DES FILS DE L'ÉCOSSE**

(Modification de permis)

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de «SONS OF SCOTLAND BENEVOLENT

ASSOCIATION» est modifié pour que la dénomination sociale puisse dorénavant s'y lire: «L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE DES FILS DE L'ÉCOSSE».

La compagnie a obtenu des lettres patentes supplémentaires pour l'autoriser à agir au Québec sous une dénomination sociale française.

Le surintendant des assurances,
JACQUES M. ROY.
12881-o